

N°11

## VILLE DE SEVRAN

Département de la  
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevran

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevran, légalement convoqué le sept octobre, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevran

#### Présents

BLANCHET Stéphane  
BERNEX Brigitte  
MERIGUET Dominique  
BACH RUSSO Safia  
CHANTRELLE Laurent  
BENAMMOUR Mériem  
BACON Jean-François (à partir de 19h50)  
JACQUART Ludovic  
MEKKI Chérifa  
CHAUVET Claude (à partir de 19h50)  
BASTARAUD Sébastien  
MABCHOUR Najat

YILDIZ Umit  
MOULINNEUF Serge  
BOITTE Gilles (à partir de 21h58)  
SELEMANI Ivette  
VELTHUIS Asaïs  
CEPRANI Eric  
KOUYATE Hawa  
PRUNIER Gérald  
CHERIGUENE Abdelouaheb  
PEDRAZO Jennifer (jusqu'à 00h31)  
LARDIC Stéphane  
WAVELET Manuel

GAUTHIER Raymond  
CAMARA Mariama  
LOUJAHDI Brahim  
BAILLON Jean-François  
BRAHIM Marwa  
CAMARA N'Na Fanta  
GEFFROY Philippe  
HAMDAOUI Naïma (jusqu'à 00h12)  
CORDIN Olivier (jusqu'à 22h15)  
PERRAN Dominick  
SAKI Mireille  
JOUS Sullivan

#### Excusés ayant donné procuration

BACON Jean-François  
ARAB Dalila  
ROUSSEL Danièle  
CHAUVET Claude  
DA SILVA Elodie  
BOITTE Gilles  
RATNATHURAI Ziromi  
MOILIME Hassanata  
AGUIRREBENGOA Carole  
LIBERT Amaud  
BOREL YERETAN Stéphanie  
ETIENNE Walnex  
PEDRAZO Jennifer

donne procuration jusqu'à 19h50 à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration jusqu'à 19h50 à  
donne procuration à  
donne procuration jusqu'à 21h58 à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à partir de 00h31 à

PRUNIER Gérald  
LOUJAHDI Brahim  
BAILLON Jean-François  
MERIGUET Dominique  
BASTARAUD Sébastien  
BENAMMOUR Mériem  
BLANCHET Stéphane  
BACH RUSSO Safia  
GEFFROY Philippe  
CORDIN Olivier  
HAMDAOUI Naïma  
PERRAN Dominick  
CHANTRELLE Laurent

#### Excusés et absents

M. Cordin (à partir de 22h15), M. Libert (à partir de 22h15), Mme Hamdaoui (à partir de 00h12), Mme Borel Yéretan (à partir de 00h12)

Madame Benammour est désignée secrétaire de séance

Matière : Politique de la Ville  
Service émetteur : Direction Politique de la ville

**Objet : Attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre de l'enveloppe Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022 du Contrat de Ville Intercommunal – Session 2**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

**VU** l'instruction comptable n° 96-078 « M14 » du 01/08/96 modifiée ;

**VU** sa délibération n° 17 du 31 mars 2015 adoptant le cadre stratégique du Contrat de Ville Intercommunal 2015 / 2020 ;

**VU** sa délibération n° 28 du 30 juin 2015 adoptant le Contrat de Ville Intercommunal Sevrans / Tremblay-en-France / Villepinte (2015-2020) ;

**VU** sa délibération n° 6 du 15 février 2022 adoptant le budget primitif 2022 de la commune ;

**CONSIDÉRANT** l'activité des porteurs de projets intervenant sur le territoire sevransais telle que définie par la nouvelle géographie prioritaire ;

**CONSIDÉRANT** la signature par la Ville de Sevrans du Contrat de Ville Intercommunal intervenue le 22 septembre 2015 ;

**CONSIDÉRANT** le Protocole d'engagements réciproques et renforcés signé le 17 décembre 2019

**CONSIDÉRANT** le tableau de programmation 2022 du Contrat de Ville Intercommunal validé en comité de pilotage le 16 février 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mobiliser tous les acteurs de la politique de la ville, de soutenir les initiatives et de favoriser les synergies utiles à la réalisation des projets ;

**Après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Adopté par	45 voix	Unanimité
Présents ou représentés	45 voix	
Exprimés	45 voix	
Pour	45 voix	
Contre		
Abstention		
NPPV		

**ARTICLE 1** : Décide au titre de l'exercice 2022, de subventionner les projets ci-dessous désignés, selon la répartition ci-après :

PORTEURS	ACTIONS	Part ETAT (FIA)	Part VILLE	Total
Carrozzone Teatro	A toi de jouer !	3 000 €	1 000 €	4 000 €
Radya	Formation médiation au sein de la MDQ Rougemont	2 900 €	600 €	3 500 €
CCFT	Découverte culturel et historique des villes de France	2 600 €	1 000 €	3 600 €
Odysseya	"Les petits gardiens de la Paix et Baxter	1 000 €	528 €	1 528 €

<b>TOTAL FIA SESSION 1/2022 :</b>	<b>9 500 €</b>	<b>3 128 €</b>	<b>12 628 €</b>
-----------------------------------	----------------	----------------	-----------------

**ARTICLE 2 :** Dit que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

**ARTICLE 4 :** La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

**ARTICLE 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera adressée à :  
- au Comptable public  
- aux porteurs de projet en ce qui les concerne

  
Le Maire  
**Stéphane Blanchet**

M. le Maire de Sevran certifie que le présent acte a été :  
Reçu en Préfecture le : 14 OCT. 2022  
Affiché le : 18 OCT. 2022